

NET A PAYER
Echéance au 21

Les intérêts de retard sont exigibles dès le lendemain de la date de la facture au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement + 10% au début du dernier semestre. Est due également à compter du 01/01/2013 une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les termes et conditions figurant au verso.